

Sylvie Balandier

Moriers le 17 octobre 2024

3 rue de la République

28800 Moriers

Monsieur Godet

Commissaire enquêteur pour le champ éolien « le souffle de Beauce »

Monsieur,

Par cette lettre j'apporte ma contribution à l'enquête publique concernant l'implantation d'éoliennes sur la commune de Logron.

Je suis opposée à cette implantation et cela pour six raisons.

La première raison est la proximité de bois. Les espaces boisés sont suffisamment rares dans cette région agricole pour préserver leur environnement Il est indispensable de préserver la faune et la flore souvent malmenées.

La deuxième raison est la proximité d'habitations. Même si les limites définies par la loi sont respectées une éolienne est toujours visible, le jour et la nuit. Je peux en témoigner car je vis à Moriers (28800) et, où que le regard porte, le paysage est encombré d'éoliennes plus ou moins proches. En me promenant autour de Moriers je peux identifier 63 éoliennes (37 à Cormainville, 6 à Bonneval, 6 à Dammarie, 6 au Gault-St-Denis, 8 à Neuvy-en-Dunois) auxquelles il faut ajouter 5 éoliennes en construction à Fresnay-l'Evêque et celles que je vois mais dont je ne peux identifier le parc.

La troisième raison est la baisse de la valeur d'une habitation liée à l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, baisse reconnue par le Tribunal Administratif de Nantes en décembre 2020 (voir TA Nantes n°1803960 18 décembre 2020).

La quatrième raison concerne les tonnes de béton déversées dans le sol. En effet un socle d'éolienne terrestre est fabriqué en coulant dans le sol 1 500 tonnes de béton sur une armature composée d'un treillis de ferraille mise dans une cavité creusée par des bulldozers et des pelleteuses. Au bout des 15 ans, durée de vie d'une éolienne, seul le démontage est prévu, et encore pour un montant insuffisant (le septième de la somme en réalité nécessaire). Là aussi, ce sont les propriétaires de terrains, les agriculteurs et les communes qui seront grugés alors qu'elles avaient cru faire une bonne affaire. Même si l'éolienne est démantelée, le béton, lui, ne sera jamais enlevé.

Les propriétaires, les exploitants le savent-ils ?

La cinquième raison est l'intermittence de cette énergie qui a besoin d'un appoint en cas d'arrêt ou d'insuffisance de vent. Il semble que seule une production rapide d'énergie puisse répondre à cette intermittence, c'est-à-dire une production électrique provenant de centrales thermiques (gaz, pétrole) néfastes économiquement et écologiquement.

Enfin, la sixième raison de mon opposition à l'implantation d'éoliennes concerne les superprofits faits par les promoteurs éoliens, superprofits qu'ils refusent de limiter : ainsi, ces promoteurs ont déposé une requête devant le conseil d'Etat pour faire annuler l'arrêté ministériel par le gouvernement pour plafonner les revenus des promoteurs éoliens. Ceux-ci démontrent leur ferme intention de s'accaparer les surprofits qu'ils ont engrangés en 2022 aux détriments des consommateurs d'électricité. On parle de la bagatelle de 30,9 Milliards d'euros !

Merci d'ajouter ma lettre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.